

Camping Municipal de Brouillet

48150 LE ROZIER

tél 05.65.62.63.98

fax 05.65.62.60.83

contact@campinglerozier.com

CONTRAT DE RÉSERVATION D'EMPLACEMENT

Comment procéder?

1. Imprimez ce contrat de réservation
2. Remplissez et signé le contrat
3. Envoyez le contrat en double exemplaire par courrier, **accompagné d'un chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, de 15 €*** , étant les frais de réservation et la confirmation de votre réservation.
***Montant qui s'ajoute au coût total de votre séjour.**

C'est possible de réserver tout l'année même si le Camping est ouvert du:

1^{er} Avril jusqu'à la fin du mois de Septembre.

Entre le soussigné et le Camping Municipal de Brouillet, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Mr/Mme/Mlle.....

Prénom.....

Adresse.....

Ville..... Code postal

Pays.....

Téléphone fixe Portable.....

E-mail.....

Date précise d'arrivée(Après 12h00)

Date précise de départ(Avant 12h00)

Nombre d'emplacements :.....x 15€ =

Nombre d'Adultes :.....

Nombre d'enfants de 5 à 18 ans :

Nombre d'enfants de moins de 5 ans :

Tente (spécifier la taille en mètres si possible).....

Caravane.....Camping-car/ Véhicule(s).....

Emplacement

- Mi ombre, mi soleil Plein soleil
- Loin de la rivière et près des sanitaires Loin des sanitaires
- Près des aires de jeux Loin des aires de jeux
- Au bord de la rivière, mais loin des sanitaires et des aires de jeux
- Electricité

DANS LA MESURE DU POSSIBLE

Le Camping Municipal de Brouillet vous réserve, selon les conditions stipulées dans ce contrat, un emplacement aux dates indiquées.

CONDITIONS GENERALE DE RESERVATION

Les suivantes conditions générales de réservation d'un emplacement ont été comprises et acceptées par le campeur et il est mené à les respecter :

- Toute réservation est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée.
- **La durée minimum pour la réservation d'un emplacement est d'une semaine**
- La réservation devient effective après notre accord et après réception d'un versement comprenant des frais de réservation et de dossiers de 15 € par emplacement, restant dans tous les cas à la charge du campeur.
- Tout versement doit être accompagné des deux contrats remplis et signés pour assurer cette réservation. Après acceptation, un exemplaire vous sera retourné.
- En cas de changement de la date d'arrivée précisée, merci de nous informer : en cas d'absence d'un message de votre part précisant que la date de votre arriver a dû différer, l'emplacement deviendra disponible 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de réservation.
- En cas d'arrivée tardive, après la fermeture de la réception, merci de nous informer : le Veilleur de Nuit sera prévenu pour vous accueillir.
- En cas d'annulations, les frais de réservation et de dossiers ne seront pas remboursés à exception des situations suivantes : décès dans la famille, maladie grave ou hospitalisation. Les documents justificatifs seront nécessaires.
- Tout campeur est tenu de respecter le règlement intérieur du Camping Municipal de Brouillet.
- En cas de litige la compétence est déléguée au tribunal de Mende. En cas de litige et après avoir saisi le service client de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite par LRAR, auprès de l'exploitant.

Je déclare avoir lu et accepté les Conditions Générales de Réservations mentionnées ci- dessus.
(S'il vous plait, signez précédée de la mention : " Lu et Approuvé ")

La Gestionnaire :
Signature

Le Campeur :
Signature (précédé de la mention : « Lu et Approuvé »)

Date :

Date :